

Collectif des Contractuels

<http://www.collectifdescontractuels.eu/>

Bruxelles, le 20 septembre 2012

NOTE A L'ATTENTION DE LES TOUS DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Objet: Mesures transitoires pour les Agents Contractuels

Monsieur,

Dans le cadre des négociations en cours sur la réforme du Statut, la Commission européenne a proposé des mesures transitoires pour les Agents Contractuels.

Comme expliqué dans la note du Vice-président Šefčovič , ARES (2012) 639444 (voir pièce jointe), adressée aux organisations syndicales et professionnelles le 30 mai dernier, la DG HR a présenté des mesures transitoires, en particulier :

- Ensemble de mesures visant à faciliter la recherche par les collègues en fin de contrats, d'un emploi dans une autre institution (Agences, Délégations, Représentations et Office), grâce, notamment, à une transparence sur les -

-postes vacants, , -

-

- Utilisation de contrats d'intérim permettant aux AC qui le souhaitent de rester en poste jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau Statut.

Cependant, il a été constaté que ces mesures, lorsqu'elles existent, ne sont pas appliquées de façon homogène par les différentes Directions Générales de la Commission.

Cette situation nous interpelle d'autant plus que certaines DGs n'ont, pour l'heure, appliqué aucune de ces dispositions.

Le Collectif des Agents Contractuels reconnaît que plusieurs DGs, telles que DEVCO, CONNECT, ENV et REGIO, appliquent la mesure transitoire du recours aux contrats d'intérim pour permettre de maintenir des collègues AC en poste-.

Cependant il est déplorable que d'autres DGs n'ont pas **communiqué** le contenu de cette mesures transitoires au personnel concerné. Cette situation laisserait à penser qu'il y a au sein de la Commission différentes interprétations d'un même message transmis par le Commissaire.

A l'instar des initiatives prises par certains Directeurs Généraux, l'information et la communication avec les Agents Contractuels sur ces mesures dans toutes les DGs serait un premier pas et un signe positif envers l'ensemble du personnel de la Commission.

Le collectif des Agents Contractuels estime que les deux mesures transitoires sont importantes et qu'elles sont favorables autant à l'institution, qui subit le "turn over" actuel, qu'à tous les Agents Contractuels en fin de contrat.

Il est crucial que la mise en œuvre de ces mesures soit transparente et équitable entre les différents services.

L'application de ces mesures doit se faire **maintenant**, sans plus tarder. Chaque mois, les services de la Commission européenne subissent une véritable hémorragie avec le départ de centaines d'Agents Contractuels qualifiés et nécessaires au bon fonctionnement de leur unité.

Nous vous demandons d'agir rapidement afin de résoudre cette situation injuste à l'égard de centaines de collègues AC en fin de contrat et très inquiets de leur avenir.

Dans l'attente d'une réponse rapide et positive, veuillez agréer l'expression de notre haute considération.

Le Collectif des Contractuels
L80 02/206